

COMPTE RENDU CDAS DU 27/03/2026

- Lecture de la liminaire de la CGT (que tu trouveras en pièce jointe)

Réponse du président du CDAS aux sujets abordés dans la déclaration liminaire :

- Le président se félicite du maintien dans notre ministère par rapport aux autres ministères.
- Protection Sociale Complémentaire (PSC) : Le président reconnaît qu'il y a bien une augmentation des charges pour les CSRH. Des emplois vont être prévus pour combler cette surcharge. Le président comme le délégué régional à l'action sociale reconnaissent également que la communication avec Vivinter est compliquée mais selon eux rien qui ne puisse se résoudre avec la pratique et le temps.
- Sur le risque d'augmentation des cotisations suite à la mauvaise d'évaluation des affiliations : des prévisions restent des projections et il est difficile de prédire les réactions des agents.

Pour la CGT ces réponses sont inacceptables :

La CGT ne peut se satisfaire d'une baisse du budget au motif que le ministère serait « mieux préservé que d'autres » : de la même manière qu'on attend beaucoup des agents pour rendre un service public de qualité, on peut décemment attendre que l'action sociale soit elle aussi revalorisée pour être à la hauteur des besoins des agents.

Par l'action sociale ce sont des besoins sociaux d'accès aux soins, aux aides à la parentalité et la culture qui sont comblés. Pour la CGT, ces besoins sont considérés comme vitaux et ne doivent pas être négligés.

Sur la question des dysfonctionnements de la PSC, pour le président et le délégué il faudrait laisser le temps aux opérateurs de trouver leur rythme et le fait de pourvoir en emploi public des prestations qui devraient être normalement assurées par le prestataire privé n'est pas choquant dans la mesure où c'était déjà le cas avec la MGEFI.

Cette réponse n'est pas tout à fait exacte en effet le recouvrement forcé des cotisations non réglées était à la charge exclusive de la MGEFI, ce qui n'est plus le cas avec ALAN/GMF-Vivinter.

L'autre aspect qui nous dérange c'est que ce système soit présenté comme une évolution non seulement évidente, mais aussi souhaitable pour l'ensemble des agents. Lors du choix de l'opérateur, le ministère s'est peu préoccupé de la situation des agents. Il s'agissait avant tout de mettre fin au système mutualiste qui existait avec les mutuelles historiques.

- Approbation du Procès-Verbal du CDAS du 19/12/26 : vote à l'unanimité
- Présentation de la note nationale d'orientation de l'action sociale par le président du CDAS

Intervention de solidaires sur l'item des vacances : les prix ont tellement augmenté que beaucoup de collègues ont renoncé. Ils dénoncent aussi une rupture entre les agents de province et ceux d'Ile-de-France. Suggestion : mutualiser les transports en région vers le chef-lieu.

Sur le logement : intervention du délégué régional à l'action sociale : la politique de AFSL est surtout d'intervenir sur les villes avec loyers importants. Or ce n'est pas le cas sur des villes comme Saint-Brieuc. Il a été proposé de développer des partenariats avec des organismes de logements temporaires.

Sur la déclinaison locale : de nouvelles méthodes de travail sont en cours pour améliorer la visibilité/communication sur l'activité du Secrétariat Général au plan local mais aussi au niveau régional.

Sur la restauration : au vu des recommandations nationales (en termes de suivi/contrôle des associations de gestion) le président du CDAS propose de réfléchir à nouveau à une fusion des différentes associations.

Attention nouveauté : avant pour une fermeture de restaurant de 4 semaines minimum les agents avaient droit au titre restaurant, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Sujet soulevé par FO : quel tarif pour les collègues qui prennent un 2eme repas (par ex pour du Télétravail le lendemain) ? Il y a deux éléments à prendre en compte :

- la Prestation interministérielle : elle ne peut être versée légalement que pour un repas par jour
- la subvention pour un maintien d'un tarif abordable pour les agents : la question doit être étudiée.

- Validation de la programmation 2026

Retour sur les actions déjà effectuées :

- un loto : comme on avait déjà des restes l'animation avait pu être faite à moindre coût. 42 participants (contre 28 au départ) ;
- la formation retraite : elle a été faite en duo avec Brigitte Canny, assistante sociale, et a touché 90 personnes. Le retour sur le questionnaire a été très positif.

Validation des actions à venir :

- Arbre de Noël : la date et le spectacle sont fixés. Un nouveau groupe de travail doit avoir lieu pour le reste de l'organisation de l'évènement.

- Murder party : le 30 mai n'était pas possible car la déléguée n'était pas là. Aujourd'hui : 41 préinscrits sur 50 places.
- Cinéma/afterwork : cinéma sur St-Brieuc/Lamballe/Lannion et afterwork sur Guingamp/Dinan
- Sortie famille à Hisse et Ho.
- Compte-rendu d'activité 2025

La déléguée à l'action sociale pour les Côtes d'Armor, a présenté le bilan d'activités pour l'année 2025. La CGT salue son investissement et le succès des actions menées en 2025. Le travail effectué cette année sur le portail départemental de l'action sociale est également remarquable. Pour avoir accès à toutes les informations de l'action sociale un accès direct a été créé sur Ulysse 22 :

e contre le cancer.
ndal Le Chêne en lien

[Lire la suite](#)

selle"

nsemble des agents
pelant notamment

Action sociale

L'intranet de l'action sociale proposée aux agents de la DDFIP 22 a été mis à jour et est désormais régulièrement alimenté. Vous y retrouverez les actualités et la présentation de l'ensemble des prestations d'action sociale qui vous sont proposées.

Et bien sûr vos élus en CDAS sont toujours disponibles pour tout échange sur ces sujets ! Pour la CGT l'action sociale est un besoin fondamental autant qu'un droit et il est important pour nous de connaître vos besoins pour les défendre.

Pour la CGT,

Katell COZIC
Wendy REPAS
Christian ROBILLARD